L'écho d'Ailly

Bulletin municipal d'Ailly-sur-Somme

Numéro 38

octobre 2025 à mars 2026

ÉDITORIAL

Mesdames, Messieurs,

Au regard du nombre croissant de personnes en précarité sur notre territoire et en complémentarité des centres d'action sociale et d'associations qui œuvrent déjà en accompagnant les plus fragiles comme le Secours populaire sur Ailly-sur-Somme, la communauté de communes Nièvre et Somme met en place à partir de novembre une épicerie solidaire que l'on nommera « le Cabas Solidaire » en partenariat avec l'association Coallia. Installée dans un bus qui sillonnera quelques communes de notre intercommunalité dont la nôtre et selon les besoins des familles répertoriées par les travailleurs sociaux de la maison de l'insertion et de la solidarité, cette épicerie permettra aux personnes en précarité de faire leurs courses à des prix très intéressants compris entre 20 et 30% de leur valeur marchande.

Les épiceries solidaires proposent des produits variés et de qualité de manière hebdomadaire. La vente a une dimension de sensibilisation sur les produits de saison, la façon de les cuisiner, la découverte de nouvelles saveurs…Les ayants droit bénéficient d'un accompagnement personnalisé et afin de favoriser le retour à l'autonomie, la durée d'accès à ce service est limitée en moyenne à 6 mois.

Ce dispositif en plus de sa vocation sociale a aussi un intérêt pédagogique puisque dans le contrat d'accompagnement signé par le bénéficiaire, des objectifs d'insertion sont identifiés et évalués durant la période définie et un travail d'écoute, de conseil et d'orientation sera effectué par les travailleurs sociaux et les partenaires tels la CAF, la CPAM, la MDSI…

Des ateliers mensuels feront également partie du contrat d'engagement ayant pour thèmes l'alimentation, la cuisine, la santé, le budget, l'inclusion numérique ainsi que des temps conviviaux importants pour reconstruire le lien social souvent inexistant chez les personnes les plus fragiles. La participation active de chaque bénéficiaire est bien sûr favorisée par des méthodes d'animation mises en œuvre par les différents techniciens sociaux.

Dès que le dispositif sera effectif, les services de la maison départementale et d'insertion (MDSI) prendront contact avec les personnes qu'ils auront identifiées sur notre territoire.

Mairie

4, rue des Quatre Lemaire

☎ **: 03.22.39.45.45.**

✉ **: mairie-aillysursomme@wanadoo.fr**

Horaires d'ouverture :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi	**8 h 00 à 17 h 00**
Mercredi	**8 h 00 à 12 h 00**
Samedi	**10 h 00 à 12 h 00**

Fermée les samedis des vacances scolaires

C'est un beau projet solidaire au bénéfice des plus fragiles, un véritable service de proximité et d'accompagnement pour une frange de nos populations ayant un parcours de vie compliqué, le but étant qu'il ne soit pas pérenne.

Catherine BENEDINI POLLEUX

Retrouvez l'agenda des événements organisés en fin d'année « Ailly fête Noël » page 16

SOMMAIRE

Editorial	**1**
Informations municipales	**2**
Voirie - Bâtiments - Espaces publics et sécurité	**3-4**
Comptes rendus de conseils municipaux	**5-11**
Retour en images	**12-14**
Agenda	**14-15**
Ailly fête Noël	**16**

L'écho d'Ailly n° 38

Directrice de publication	: Catherine BENEDINI-POLLEUX
Directrice de la rédaction	: Ludivine POIRET
Adjoint à la rédaction	: Christophe BAYER
Mise en page et rédaction	: Claire LEFEBVRE

INFORMATIONS MUNICIPALES

Compostage partagé

La bonne résolution de l'automne: réduire ses poubelles et valoriser ses biodéchets en compostant sur le site de compostage partagé de la commune !

Le site se trouve Allée des Ecureuils, derrière la salle polyvalente. Pour y avoir accès, vous pouvez contacter les référentes de sites bénévoles : **composteur.aillysursomme@gmail.com** qui vous expliqueront le fonctionnement, vous donneront les consignes de tri et le code des cadenas.

Rappel citoyen

* Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, taille-haies, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :
- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30,
- Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
- Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

* Les propriétaires et détenteurs, mêmes provisoires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.
Toute installation abritant des animaux vivants, notamment des clapiers, poulaillers et pigeonniers, ne peut être implantée à moins de 30 mètres des habitations et des immeubles voisins habités par des tiers. Elle doit être maintenue constamment en bon état de propreté et d'entretien, désinfectée et désinsectisée aussi souvent que nécessaire. Les fumiers doivent être évacués en tant que de besoin pour ne pas incommoder le voisinage.

* Afin de respecter la voirie et les règles élémentaires de civisme, il serait souhaitable pour les propriétaires de chiens, de ramasser de façon systématique les déchets de leurs animaux. Des distributeurs de sachets et des corbeilles destinées à recevoir les déjections canines sont implantées dans la commune.

* Toujours dans un souci de respect pour l'environnement, et surtout pour notre commune, nous demandons à chacun de faire l'effort de ne pas disséminer dans les parterres ou les caniveaux de canettes, sachets, mégots de cigarettes ou autres déchets. Des poubelles prévues à cet effet sont installées dans la commune.

* Il est formellement interdit de poser des poubelles ou des plots sur les trottoirs devant chez soi pour empêcher les gens de se garer.

VOIRIE - BÂTIMENTS - ESPACES PUBLICS ET SÉCURITÉ

Travaux sur des bâtiments

Salle des Fêtes : la charpente de la salle des fêtes a fait l'objet de gros travaux de remise en état, la couverture a, quant à elle été entièrement refaite.

Crèche : l'isolation des combles a été refaite sur l'ensemble du bâtiment. La couverture de l'aile gauche a été remplacée en totalité et le reste de la toiture remis en état. Les gouttières et descentes ont été également remises à neuf.

De nombreux travaux et aménagements ont été effectués à l'intérieur de la crèche afin de répondre aux exigences de plus en plus importantes imposées à ce type de structures d'accueil.

Ecole la Rotonde : d'importants travaux de remplacement de huisseries ainsi qu'une installation de volets roulants ont été effectués pour un meilleur confort des enfants, principalement au niveau des espaces réservés aux siestes, pour les plus petits.

Espaces publics : équipements sportifs

Le city stade est maintenant opérationnel. Nous espérons que les jeunes Aillygeois sauront prendre le plus grand soin de cet équipement spécialement construit pour eux.

Le terrain d'honneur du stade de football a fait l'objet d'un gros traitement de regarnissage et défertilisation.

Vidéoprotection

Le système de vidéoprotection est maintenant en fonction. L'objectif premier est de sécuriser les habitants mais également de lutter contre les comportements répréhensibles (délinquance, incivilités, dépôts sauvages, etc…).

Le travail en étroite collaboration avec les services de gendarmerie, sur la base de réquisitions, a déjà porté ses fruits dans quelques affaires.

Plusieurs auteurs de dépôts sauvages aux pieds des bacs d'apport volontaire ont été identifiés, ils ont été avertis.

Philippe Mercher, Adjoint au Maire et Michel Dewannain, Conseiller Délégué.

Permanences les mardis 17 h 30 – 18 h 30.

Voirie et sécurité

La couche de surface de la RD1235 a été entièrement refaite par le département, au niveau de la rue Pierre Brossolette.

Une majorité de traçages au sol, sur l'ensemble de la commune, ont été remis en état : passages piétons et marquages au niveau des stops et « céder le passage ».

Un passage piéton a été créé au niveau de la traversée du chemin de halage et de nombreux panneaux de signalisation ont été remplacés.

Un feu tricolore asservi à la vitesse dit « feu de récompense » a été mis en service sur la RD97 à 85m du panneau d'entrée d'agglomération, en venant de Bovelles.

L'implantation exacte a été définie par le service des routes du département.

Le principe de fonctionnement est simple, le feu est au rouge en l'absence de circulation et passe au vert dès que le radar détecte l'arrivée d'un véhicule à la bonne vitesse, en l'occurrence maximum 50Km/h à cet endroit.

Le but de ce dispositif est de réduire la vitesse des véhicules, à l'entrée de la commune, au niveau des croisements de la RD97 avec les rues Jules Ferry et d'Airaines. La modification du régime de priorité à cet endroit venant appuyer le but recherché.

Aménagements extérieurs

Une signalétique a également fait son apparition en septembre sur la façade de la salle des fêtes. Régulièrement, des personnes n'habitant pas la commune pensaient que l'accès à la salle se faisait du côté mairie. L'entrée de la salle est maintenant bien visible depuis la rue !

Des nouveaux panneaux en bois ont été installés récemment dans le parc de la salle polyvalente « Jardin public » et près des installations sportives rue Bouté « Le Pré vert ». Ils ont été réalisés par un petit artisan. Ces deux espaces avaient été nommés il y a quelques temps, il est donc plus facile de les situer dans la commune.

Nouveaux équipements

Notre équipe technique a été nouvellement équipée de tenues de travail adaptées pour les travaux en intérieur et extérieur.
Vous pourrez facilement les reconnaître par la couleur des vêtements et le flocage à l'identité de la commune.

Nous profitons de l'occasion pour les remercier pour leur investissement au quotidien pour l'entretien de la commune, à votre service.

COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025

Début de séance : 18 h 30
Fin de séance : 19 h 30
Nombre de conseillers :
En exercice : 22
Présents : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 11 mars à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune d'AILLY SUR SOMME, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Mme Catherine BENEDINI POLLEUX.

15 élus présents : Catherine BENEDINI POLLEUX, Sébastien DETOURNE, Ludivine POIRET, Philippe MERCHER, Marie-Christine LEOPOLD VASSEUR, Laurent PINCHON, Danièle DUFRENOY, Sylvette CHEVALIER, Guillaume SELLIER, Delphine PELTOT, Françoise LEFEBVRE, Michel DEWANNAIN, Béatrice DUMONT, Sylvain LAGACHE, Pascale CAVILLON.
Excusés :
Antonio LEITAO donne pouvoir à Laurent PINCHON
Christelle HIAUX donne pouvoir à Catherine BENEDINI POLLEUX
Christophe BAYER donne pouvoir à Ludivine POIRET
Agnès DUVAL donne pouvoir à Pascale CAVILLON
Odile DOMART
Jean-Marc GOURGUECHON
Eugène MARCHAND
Secrétaire de séance : Guillaume SELLIER

Le compte rendu du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité

1°) Aide au transport Voyage École Aimé Merchez

L'école Aimé Merchez organise un voyage en Normandie sur les plages du débarquement occasionnant des frais de transports en car.
La municipalité souhaite apporter son aide en versant une subvention de 1500 € à la coopérative scolaire.
A l'unanimité, le versement de cette subvention est accepté.

2°) Acompte de 25 % sur la cotisation SIVU de Picquigny

L'acompte de 25 % d'un montant de 26112,97 € étant déjà mandaté, il n'y a plus lieu de procéder au vote et faire de délibération.

3°) Acquisition parcelle cimetière

Dans le cadre du projet de création d'un parking pour le cimetière, la commune propose d'acquérir une partie de la parcelle, appartenant à la SARL 3D Aménagement, cadastrée Section AK 402 pour une superficie de 1300 m², moyennant le prix de 40000 €. Après division du géomètre, celle-ci aura comme numéro de cadastre AK 408.

Le conseil municipal est donc appelé à valider l'acquisition d'une partie de cette parcelle.

A l'unanimité, l'acquisition de cette parcelle est adoptée.

4°) Fonds de solidarité pour le logement 2025

Le versement de la participation pour l'année 2025 de notre collectivité au financement du Fonds de Solidarité Logement du Département de la Somme s'élève à : 2 944 (nombre d'habitants) x 0,50 € = 1472,00 €
L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte cette contribution à l'unanimité.

5°) CDG Contrats d'assurance des risques statutaires 2026 à 2030

Le Centre de Gestion propose le renouvellement du marché d'assurance statutaire au 1er janvier 2026 et demande notre accord pour négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques.
Ce contrat couvrira les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. pour les risques suivants : (décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption).
A l'unanimité, l'assemblée autorise le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurance.

6°) Création de postes suite à avancement de grade

Il appartient au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.
Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement. L'assemblée décide à l'unanimité la création de :

* 1 emploi de rédacteur principal 1ère classe à temps complet
* 2 emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
* 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet

7°) Demande de subvention au titre des amendes de police : signalisation horizontale

Un projet d'entretien des marquages au sol des passages piétons pour un montant total estimé à 12835 € HT de l'Entreprise DECAENS Signalisation.

PLAN DE FINANCEMENT
Coût prévisionnel global : 12835.00 € HT
Subvention sollicitée : amendes de police 30% soit 3 850,00 €
Autofinancement :
-emprunt : 0
-fonds propres : 11 552,00 € TTC
Dont TVA : 2567,00 €

A l'unanimité, le projet est adopté et Madame le Maire est autorisée à signer la demande de subvention.

8°) Convention PEP 2025 / 2026

Objet de la convention : définir les missions de l'Association PEP 80 au sein de l'accueil de loisirs des mercredis, périscolaires et vacances scolaires
Durée : 24 mois (du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026) renouvelable par tacite reconduction
Versements : 24 mensualités de 12000 € du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026

Madame le Maire est autorisée à l'unanimité, à signer la présente convention

9°) Questions orales

Néant

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Début de séance : 18 h 30
Fin de séance :
Nombre de conseillers :
En exercice : 22
Présents : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune d'AILLY SUR SOMME, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Mme Catherine BENEDINI POLLEUX.

16 élus présents : Catherine BENEDINI POLLEUX, Sébastien DETOURNE, Philippe MERCHER, Marie-Christine LEOPOLD VASSEUR, Laurent PINCHON, Danièle DUFRENOY, Sylvette CHEVALIER, Guillaume SELLIER, Christophe BAYER, Delphine PELTOT, Françoise LEFEBVRE, Michel DEWANNAIN, Agnès DUVAL, Béatrice DUMONT, Sylvain LAGACHE, Pascale CAVILLON,
Absents excusés :
Ludivine POIRET donne pouvoir à Christophe BAYER
Antonio LEITAO donne pouvoir à Laurent PINCHON
Eugène MARCHAND donne pouvoir à Michel DEWANNAIN
Christelle HIAUX
Odile DOMART
Jean-Marc GOURGUECHON
Secrétaire de séance : Guillaume SELLIER

Le compte rendu du 11 mars est adopté à l'unanimité.

1°) CFU 2024 : commune

Le Compte Financier Unique a vocation à se substituer en 2024 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le Compte Administratif qui était établi par la commune et le Compte de Gestion qui était établi par le comptable public.

Madame le Maire présente le compte financier unique 2024 de la commune qui dégage les résultats suivants :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	711 500.00	3 758 526.45	4 470 026.45
	Recettes réalisées (1)	B	273 800.91	3 888 044.81	4 161 845.72
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	586 540.16	3 915 000.00	4 501 540.16
	Dépenses réalisées (1)	E	484 249.28	3 599 804.34	4 084 053.62
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-210 448.37	288 240.47	77 792.10
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-124 959.84	156 473.35	31 513.71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-335 408.21	444 714.02	109 305.81
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	**Excédent /déficit**	**G + H + I**	-335 408.21	444 714.02	109 305.81

Madame le Maire quitte la séance à l'issue de la discussion sur le CFU 2024.
Après en avoir délibéré, le CFU 2024 de la commune est adopté à l'unanimité.

2°) Affectation de résultats 2024 : commune
A l'unanimité, les reports de l'excédent sont affectés comme suit :
- un montant de 335 408,21 € en section d'investissement
- un montant de 109 305,81 € en section de fonctionnement

3°) Taux des 3 taxes
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
- Taxe d'habitation : 15,93%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 64,47%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,46%

4°) Mise en place de la fongibilité des crédits pour l'année 2025
Consécutivement au passage, par anticipation, à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2023, la commune d'Ailly-sur-Somme est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

La dite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif ; sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget pour l'année 2025,
- autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

5°) <u>Budget primitif 2025 : commune</u>

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Art.	Libellé	BP 24	CFU 24	BP 25
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 351 150,00	1 268 598,87	1 478 230,00
60	ACHATS NON STOCKABLE OU NON STOCKES	724 039,00	657 272,52	774 330,00
61	SERVICES EXTERIEURS	457 511,00	442 641,98	513 800,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	147 600,00	150 769,98	168 000,00
635,637	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	22 000,00	17 914,39	22 100,00
12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 977 000,00	1 853 225,03	1 930 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	407 950,00	381 615,51	414 570,00
	INDEM. ET FRAIS DE MISSIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS	100 500,00	93 267,94	104 500,00
	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	248 450,00	237 746,37	251 570,00
	SUBVENTIONS	58 000,00	50 600,00	58 000,00
	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	1 000,00	1,20	500,00
66	CHARGES FINANCIERES	41 000,00	31 248,87	40 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	0,00	2 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRE	200,00	0,00	200,00
023	VIREMENT A LA SECTION DE FOCNTIONNEMENT	70 000,00	0,00	50 000,00
042	OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	65 700,00	65 116,06	65 000,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES DE L'EXCERCICE	**3 915 000,00**	**3 599 804,34**	**3 980 000,00**

FONCTIONNEMENT – RECETTES

Art.	Libellé	BP 24	CFU 24	BP 25
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTE DIVERSE	269 975,45	319 018,31	300 050,00
73	IMPOTS ET TAXES	418 840,00	432 878,04	429 840,00
731	IMPOSITIONS DIRECTS	1 450 840,00	1 474 873,20	1 480 775,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 479 865,00	1 516 578,54	1 531 268,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	111 500,00	105 824,21	86 500,00
13	ATTENUATION DE CHARGES	2 500,00	14 435,24	8 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	6,00	9,76	6,19
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 000,00	24 427,51	34 000,00
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENT DEPRECIATION ET PROV	1 000,00	0	255,00
781	REPRISE SUR AMORTISSEMENT DEPRECIATION ET PROV	1 000,00	0	255,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	156 473,55	0,00	109 305,81
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**3 915 000,00**	**3 888 044,81**	**3 980 000,00**

INVESTISSEMENT – DEPENSES

Art	Opér.	Libellé	BP 24	CFU 24	BP 25
001	000	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	124 959,84		335 408,21
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	174 000,00	172 576,86	179 000,00
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	65 000,00	19 921,20	80 000,00
204		SUBVENTION D'EQUIPEMENT	60 000,00	11 151,15	80 000,79
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	287 540,16	280 600,07	577 591,00
		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**711 500,00**	**484 249,28**	**1 252 000,00**

INVESTISSEMENT – RECETTES

Art	Libellé	BP+DM 2024	CFU 2024	BUDGET 2025
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	70 000,00	0,00	50 000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS	120 000,00	0,00	120 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRES DE TRANFERT ENTRE SECTION	65 700,00	65 116,06	65 000,00
10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	158 959,84	172 453,51	347 500,00
132	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	73 000,00	36 231,34	133 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	223 840,16	0,00	536 500,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	**711 500,00**	**273 800,91**	**1 252 000,00**

A l'unanimité, le budget primitif 2025 est adopté.

6°) <u>CFU 2024 : assainissement</u>

Le Compte Financier Unique a vocation à se substituer en 2025 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le Compte Administratif qui était établi par la commune et le Compte de Gestion qui était établi par le comptable public.

Mme le Maire présente le compte financier unique 2024 ASSAINISSEMENT qui dégage les résultats suivants :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 043 552,52	144 947,69	1 188 500,21
	Recettes réalisées (1)	B	923 550,80	145 867,10	1 069 417,90
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 054 363,00	478 600,00	1 532 963,00
	Dépenses réalisées (1)	E	915 925,64	66 987,79	982 913,43
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	7 625,16	78 879,31	86 504,47
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	+10 810,48	333 652,31	344 462.79
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	18 435,64	412 531,62	430 967,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	**Excédent /déficit**	**G + H + I**	18 435,64	412 531,62	430 967,26

7°) <u>Affectation de résultats 2024 : assainissement</u>

Pour le report de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement soit 412 531,62 €, il est adopté à l'unanimité.

8°) Durée d'amortissement au compte 208

Madame le Maire indique à l'assemblée que suite à la régularisation inscrite au compte 208 (autres immobilisations corporelles) sur le budget 2024, elle doit faire l'objet, conformément à l'instruction budgétaire M49 d'une dotation annuelle aux amortissements. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement qui est de 50 ans. La durée d'amortissement est approuvée à l'unanimité.

9°) Budget primitif 2025 : assainissement

INVESTISSEMENT

DEPENSES		BUDGET 2024 + DM	CFU 24	BP 25
001	RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
1641	EMPRUNT EN EUROS	11 000,00	9 852,01	11 000,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	2 600,00	2 591,63	0,00
203	FRAIS ETUDES ET RECHERCHE	75 431,00	0,00	68 100,00
041-208	AUTRES IMMO INCORPORELLES	903 482,00	903 482,00	0,00
2156	MATERIEL SPECIFIQUE	42 000,00	0,00	80 000,00
2158	RESEAU	19 850,00	0,00	17 508,00
	TOTAL	**1 054 363,00**	**915 925,64**	**176 608,00**

RECETTES		BUDGET 2024 +DM	CFU 24	BP 25
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
041-2763	CREANCES SUR COLL PUBLIQUES	903 482,00	903 482,00	0,00
2808	AUTRES IMMON CORPORELLES	0,00	0,00	18 100,00
28156	MATERIEL SPECIFIQUE	17 222,00	17 221,67	17 222,00
28158	RESEAUX	2 848,52	2 847,13	2 850,36
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	10 810,48	10 810,48	18 435,64
021	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	120 000,00		120 000,00
	TOTAL	**1 054 363,00**	**1 054 363,00**	**176 608,00**
	EXCEDENT 2024 = 18 435,64			

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BUDGET 2024 + DM	CFU 24	BP 25
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000,00	0,00	151 900,00
61521	ENTRETIEN	150 000,00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	70 499,48	0,00	88 000,00
618	DIVERS	0,00	0,00	10 000,00
622	HONORAIRES	48 030,00	0,00	65 000,00
623	PUBLICITE	10 000,00	0,00	10 000,00
627	FRAIS BANCAIRES	2 000,00	0,00	5 000,00
658	CHARGES DIVERSES DE GEST COURANTE	50 000,00	44 160,00	60 000,00
66111	INTERETS EMPRUNT	3 500,00	2 909,46	3 500,00
66112	ICNE	2 500,00	-150,47	2 500,00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	20 070,52	20 068,80	38 172,36
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	120 000,00		120 000,00
	TOTAL	**478 600,00**	**66 987,79**	**557 100,00**

RECETTES		BUDGET 2024 + DM	CFU 24	BP 25
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	0,00	32 512,90	0,00
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS	144 947,69	113 354,20	144 568,38
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	333 652,31	333 652,31	412 531,62
	TOTAL	**478 600,00**	**479 519,41**	**557 100,00**

EXCEDENT 2024 = 412 531,62

A l'unanimité, le budget primitif, section assainissement, est adopté.

10°) Convention Territoire Energie : Éclairage Public Rue Bouté

Un projet d'éclairage public a été étudié par Territoire d'Energie Somme relatif à la pose d'un point lumineux dans le secteur de la commune suivant :

Éclairage public Rue Bouté remplacement lanterne AK223
Financement de l'opération :

Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	498,00 €
Contribution de la commune	849,00 €
Total TTC	1 347,00 €

A l'unanimité, le projet est adopté.

11°) <u>Garantie d'emprunt Clésence</u>

Une offre de financement d'un montant de 6 109 143,00 €, émise par La Banque des Territoires Caisse des dépôts et Consignations et acceptée par CLESENCE pour les besoins de Financement pour l'acquisition en VEFA sur 49 logements situés rue du 60e RI à Ailly-sur-Somme (80), pour laquelle de la ville d'Ailly-sur-Somme décide d'apporter son cautionnement, pour sûreté du remboursement et/ou du paiement de toutes sommes dues et/ou encourues par l'Emprunteur au titre des Obligations Garanties dans les termes et conditions fixées par la banque.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 109 143,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 169275 constitué de 7 lignes du prêt soit la somme en principal de 3 054 571,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

POUR garantir l'emprunt : à l'unanimité

Une offre de financement d'un montant de 129 083,00 €, émise par la BANQUE DES TERRITOIRES Caisse des dépôts et Consignations et acceptée par CLESENCE pour les besoins de Financement pour l'acquisition en VEFA portant sur 2 logements situés rue du 60e RI à Ailly sur Somme (80), pour laquelle de la ville d'Ailly-sur-Somme décide d'apporter son cautionnement, pour sûreté du remboursement et/ou du paiement de toutes sommes dues et / ou encourues par l'Emprunteur au titre des Obligations Garanties dans les termes et conditions fixées par la banque.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 129 083,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 161461 constitué de 4 lignes du prêt.

POUR garantir l'emprunt : à l'unanimité

12°) <u>Tirage au sort des jurés d'assises</u>

DAVION Sylviane
HUG Epouse BEGUE Michelle
GAMAIN Sylvain
NOCQUET Rémi
SOURDIAUX Jean-Marie
BOURGEOIS Alain

Communes du canton tirées au sort : SOUES, LA CHAUSSEE-TIRANCOURT, HANGEST-SUR-SOMME, CROUY-SAINT-PIERRE, PICQUIGNY, CREUSE, FLUY, BOVELLES, PISSY, TAILLY, METIGNY, FERRIERES.

13°) <u>Emprunt Crédit Agricole</u>

Madame le Maire donne connaissance au Conseil de différents travaux sur la commune. Elle rappelle que ces projets sont inscrits au budget de la commune qui a été voté et approuvé par le Conseil le 14 avril 2025.

Après délibération, le Conseil municipal décide de demander au CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, l'attribution d'un prêt destiné au financement de ces investissements. Les caractéristiques du prêt proposé par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE sont les suivantes :

Montant	: 500 000 Euros
Durée	: 20 ans
Taux	: 4.15 %
Périodicité	: annuelle
Frais de dossier	: 0,20 % du montant du financement soit 1 000 €

POUR garantir l'emprunt : à l'unanimité

14°) <u>Vente amiable maison Rue du 60ème RI</u>

L'assemblée vote à l'unanimité l'annulation de la délibération du 25 juin 2024 et porte le prix de vente du bien à 105 000 €.

15°) <u>Questions orales</u>

Néant

RETOUR EN IMAGES

ÉVÉNEMENTS COMMUNAUX :

Journée du développement durable - 15 mars

La journée du développement durable a eu lieu en présence de Véolia, de Trinoval, de l'association Les Recyclettes et bien sûr des élus municipaux. Une belle occasion de parler environnement, eau et gestion des déchets. Une visite de la station d'épuration et différents ateliers ont été proposés lors de cette journée.

Chasse aux oeufs - 20 avril

Comme chaque année, les enfants de la commune étaient invités par la mairie à la traditionnelle chasse aux œufs dans la cour de l'Ecole Aimé Merchez.

Distribution de muguet - 1er mai

Les élus ont distribué, comme chaque année un brin de muguet et une rose aux personnes âgées de plus de 80 ans. Toujours une belle occasion de rendre visite à nos aînés et de discuter avec eux.

Cérémonie commémorative - 8 mai

La cérémonie commémorative a eu lieu comme chaque 8 mai. Madame le Maire était entourée d'enfants qui ont participé à la lecture des discours. Un poème a également été lu par des élèves de l'école primaire. Petite nouveauté cette année : des airs de cornemuse sont venus agrémentés cette cérémonie.

Concert Pop Rock et mapping - 9 mai

Concert Pop Rock avec le groupe « The Afters » suivi d'un spectacle son et lumières sur le thème des Fables de la Fontaine dans lequel des élèves des écoles ont joué.

Le public était venu nombreux et a été conquis par ce vidéo mapping. Des foodtrucks étaient présents afin de proposer une restauration sur place.

Marché de printemps - 10 mai

17 exposants ont participé au marché organisé par la municipalité à la salle polyvalente. Plantes, fleurs et produits artisanaux et locaux étaient proposés aux visiteurs. Ange Joly, collégien aillygeois était le plus jeune participant de cette édition avec ses peintures et dessins. Miss Printemps, Apoline Derivery, élue en mars dernier est également venue saluer les exposants.

Feu de la Saint-Jean - Fête de la musique - 21 juin

La soirée pour le feu de Saint-Jean a débuté par des concerts : la chanteuse Léa Sené et le groupe 3D. Le feu a ensuite été allumé vers 23h30. Des centaines de spectateurs s'étaient déplacés pour cette belle soirée où une buvette et de la restauration étaient proposées.

Retraite aux flambeaux et feu d'artifice - 13 juillet

La retraite aux flambeaux a eu lieu pour le plus grand bonheur des enfants. Le feu d'artifice a ensuite été tiré.

Concours de pêche et jeux : 14 juillet

Le concours de pêche habituel a eu lieu puis les traditionnels jeux du 14 juillet étaient organisés.

Fête d'Ailly : 3 août

Attractions foraines et concert place de la Gare étaient au programme de cette journée. Comme chaque année, des tickets de manèges ont été distribués par les élus communaux aux enfants présents.

RETOUR EN IMAGES « EVENEMENTS ASSOCIATIFS »

Ailly-sur-Somme Boule Lyonnaise

Grosse sensation le 7 août dernier à l'ASBL avec la venue du Président de notre Fédération Française de Sport Boules, Monsieur Bernard Daubard.

Nous avons été informés de sa venue vers 11h30. Il nous a donc été difficile de contacter tout le monde.

Après avoir rencontré Madame le Maire, il a pu visiter nos installations techniques et sportives.

Il nous a félicité pour les beaux terrains que nous avons, et à tout de suite remarqué que nous étions un club qui vit à travers son club house.

Nous sommes ensuite passés au jeu, où Bernard Daubard a joué avec sa gentille compagne Fabienne qui évolue en F2.

Ils ont gagné contre Claudie et Enzo.

Puis s'en est suivi du duel des Présidents ! J'ai été accompagné de mon chat noir Marie-Pierre Vallée Gallais, et pour le résultat c'est un Président qui a gagné…

Encore merci Bernard Daubard et Fabienne Exbrayat pour ce merveilleux après-midi.

Cela restera gravé dans l'histoire de notre club et de la ville d'Ailly-Sur-Somme.

AGENDA

<u>ÉVÉNEMENTS COMMUNAUX</u> :

Cérémonie commémorative *du 11 novembre*

Nous vous donnons rendez-vous à 12 h 00 Place André Dupuis. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

Le repas (payant sur inscription) aura lieu cette année à la salle des fêtes de Saint-Sauveur.

Marché de Noël - 13 décembre

La Mairie d'Ailly-sur-Somme invite tous les exposants potentiels à participer à son marché de Noël, qui aura lieu au centre socio-culturel rue Jules Ferry le 13 décembre 2025 de 10 h 00 à 18 h 00.

L'inscription des exposants est gratuite et sera possible jusqu'au 28 novembre 2025.

<u>Contact</u> : Madame Marie-Christine LEOPOLD VASSEUR

06.87.02.88.86. ou leopoldvasseur.mariechristine@neuf.fr

Une buvette sera proposée par le club de judo local au cours de cette journée. Il sera également possible de déjeuner sur place.

Vœux du Maire - 9 janvier 2026

La cérémonie des vœux du Maire et la remise des récompenses du concours des maisons illuminées auront lieu le vendredi 9 janvier 2026 à partir de 18 h 30 à la salle des fêtes.

ÉVÉNEMENTS DES ASSOCIATIONS :

Ailly-sur-Somme Samara (Football)

Bourse aux jouets, vêtements et puériculture - 3€ la table (1m20)

Samedi 15 novembre 2025 de 9 h 00 à 17 h 00

Salle Polyvalente d'Ailly-sur-Somme

Réservation : 06.74.54.62.61.

Associations d'Ailly-sur-Somme

AFMTÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

Différentes associations de la commune s'associent pour une journée de mobilisation pour le téléthon le :

Samedi 29 novembre 2025 de 11 h 00 à 18 h 30 à la salle polyvalente

Au programme :

Toute la journée : Animations enfants avec jeu de quilles, de Mölkky, de palets, jeux picards, mini tennis de table, tir à l'arc etc.…

A partir de 13 h 30 : Spectacle de variétés avec Vigna-Country, prestations du Twirling Bâton, karaoké, année 80 et après-midi dansante.

Buvette et petite restauration sur place toute la journée (sandwich, crêpes etc…)

Dons pour la participation à cette journée 2,50 € / adultes - 0,50 € / enfant de moins de 12 ans

La totalité des bénéfices sera reversée à l'AFM Téléthon.

Concours des maisons illuminées

Concours des maisons illuminées

Coupon-réponse à déposer à la mairie avant le **6 décembre 2025**

Passage du jury lundi 15 décembre 2025

☐ J'autorise la Mairie d'Ailly-sur-Somme à photographier ma maison et à diffuser les images lors de la remise des prix du 9 janvier 2026.

Nom : Prénom :

Adresse : Mail :

Présence OBLIGATOIRE le 9 janvier 2026 à 18 h 30 à la salle des fêtes pour retirer son lot.

AILLY FÊTE NOËL

SAMEDI 6 DÉCEMBRE - Salle des Fêtes

09 h 00 - 12 h 30 : Distribution des colis des aînés dans la salle des fêtes

Réfectoire École Aimé Merchez au restaurant scolaire

10 h 00 - 12 h 00 : distribution des jouets aux enfants d'Ailly et scolarisés de la maternelle au CM2 (organisée par l'Amicale Vivre Ensemble) Photos avec le Père Noël et distribution de friandises sont également au programme.

Contact : Michel DEWANNAIN : 06.68.85.57.56. **dewannain.m@gmail.com**

SAMEDI 13 DÉCEMBRE - Centre socio-culturel rue Jules Ferry

10 h 00 - 18 h 00 : Marché de Noël organisé par la Mairie d'Ailly-sur-Somme

15 h 00 - 17 h 00 : après-midi récréatif organisé par la municipalité pour les enfants de la commune (3 / 11 ans) sur le thème de Noël.

Inscriptions jusqu'au **1er décembre 2025**

Contact : Claire LEFEBVRE à la mairie : **c.lefebvre@aillysursomme.fr**

Au programme :

Préparation des lettres au père Noël, création de cartes et de boules, différents jeux sur le thème de Noël, dessins etc…

Le Père Noël attendra les enfants sur la Place André Dupuis à partir de 17 h 15 pour des photos et la distribution de friandises.

DIMANCHE 14 DÉCEMBRE - Salle des Fêtes

12 h 30 Repas des aînés réservé aux personnes de 65 ans et plus à la salle des fêtes. Coupon-réponse à retourner en mairie après réception du courrier à domicile.

Contact : Laurent PINCHON : **lpinchon-ailly@orange.fr**

VENDREDI 19 DÉCEMBRE - Église

20 h 30 Concert de Gospel « Les Barracks »

Entrée gratuite

Gospel Jazz les Barrack's

MARDI 23 DÉCEMBRE - Passage du Père Noël

Le Père Noël déambulera dans les rues de notre commune le **23 décembre à partir de 16 h 30**.

Le circuit sera le suivant : **16 h 30** Cités Carmichael, **16 h 35** crèche, **16 h 50** rue des Quatre Lemaire, **17 h 05** Boulangerie Marcourt, **17 h 15** stop de la rue Neuve, **17 h 20** rue Pasteur, **17 h 30** rue Gabriel Péri, rue Molière et rue Lamartine, **17 h 30** rue Jean Macé, **17 h 50** rue Emile Zola et rue Neuve, **18 h 00** rue Joliot Curie, **18 h 05** bas de la rue du 60ème R.I., **18 h 10** arrivée sur la Place André Dupuis.